

RÉSUMÉS DES CONTRIBUTIONS

Avant-propos

Transparence et démocratie : généalogie d'un succès

C'est à Jeremy Bentham que les juristes doivent le concept de transparence. Pour le fondateur de l'utilitarisme, la transparence qu'il recommandait aux élus d'observer dans leurs discours signifiait simplicité. Elle tenait pour beaucoup aux qualités intérieures et morales de la personne revêtue de l'autorité publique. En revanche, la publicité des actes des autorités publiques qu'il recommandait aussi pour permettre au public d'exercer un contrôle efficace relevait des procédures. Par la suite, transparence et publicité se sont entremêlées et sont devenues indistinctes. Leur jonction, qui s'est opérée dans les vingt dernières années, a propulsé la démocratie dans un nouvel âge, celui de la gouvernance citoyenne.

Origines et retombées du principe de transparence du droit de l'Union européenne

Plus que les sources exogènes – l'influence des États nordiques et la réflexion sur le thème transparence démocratie participative –, les sources endogènes permettent de comprendre la portée du principe de transparence, directement lié aux quatre libertés et au principe de non-discrimination – fondements du traité CEE de 1957 – et plus encore au principe de publicité, au centre du traité CECA de 1951. Cela explique la multiplicité des retombées du principe de transparence, aussi bien sur les autorités publiques de l'Union et des États membres que dans les relations horizontales entre citoyens, entreprises et autres acteurs de la société civile.

L'open data à l'épreuve de la lutte contre le terrorisme

L'*open data*, c'est-à-dire l'ouverture et la réutilisation des données publiques, est une politique actuellement promue, aussi bien par les gouvernants que les gouvernés, pour opérer le passage à un « Gouvernement ouvert ». Cependant, cette politique de transparence des États se heurte à d'autres priorités, et no-

tamment celle de la lutte contre le terrorisme. Cette lutte exige le secret ou tout du moins la diffusion très limitée de données publiques. Ainsi, et malgré l'affichage politique, on constate que les États limitent les potentialités de l'*open data* ; une restriction souvent justifiée mais parfois excessive au regard des exigences de transparence.

Transparency and State Secrets in the United States

Aux États-Unis, le pouvoir du gouvernement fédéral de revendiquer des secrets d'État est un privilège limité de *common law* qui sert à prévenir la révélation au cours d'un procès civil de certaines preuves qui pourraient porter atteinte à la sécurité nationale. Mais les critiques de ce privilège prétendent qu'en pratique, les abus dont il fait l'objet par les officiels et les fonctionnaires ainsi que l'extrême déférence des juges devant lui en font le moyen par lequel le gouvernement fédéral est en mesure de maintenir une opacité à peu près totale sur ses actions. Sans contrôle judiciaire approfondi, les revendications du gouvernement à se prévaloir du privilège des secrets d'État risquent de miner les droits des citoyens, la transparence de l'action publique et le système américain de séparation des pouvoirs.

Les principes de la nouvelle gouvernance publique

La nouvelle gouvernance publique est la synthèse de deux dimensions de la « gouvernance » à titre de formule générique, l'une orientée vers la démocratie participative, et l'autre, vers la réorganisation de l'action publique, les politiques publiques et la transformation de l'État. Si l'identité juridique de la gouvernance est loin d'être acquise, des principes lui sont associés en étant désignés comme tels, à titre de principes, dans des dispositions constitutionnelles ou législatives, ou encore, dans des traités. Comme il s'agit de principes transversaux issus de plusieurs disciplines, ce phénomène accentue une différenciation fonctionnelle au sein de la catégorie générale des principes.

La procédure administrative comme garantie pour le citoyen.

Les droits linguistiques dans la procédure

La procédure administrative espagnole contient au moins dix éléments qui constituent des garanties du citoyen face à l'Administration : motivation, nullité, consultation, avis et rapports, délais, impartialité-objectivité, principes, droits des citoyens, communication. L'une des conditions essentielles de leur effectivité est que le citoyen possède le droit d'utiliser les langues officielles du territoire de sa Communauté autonome dans toute procédure administrative, ainsi que le droit à ne pas être discriminé au motif de leur utilisation. Ainsi, le castillan est la langue espagnole officielle concurrentement aux autres langues officielles des Communautés autonomes qui en ont choisi une.

Administration et transparence en Russie

Avec la Constitution de 1993, la Russie post-soviétique a posé les bases de nouvelles relations entre l'administration et les citoyens. De nombreux textes adoptés par la suite ont permis la formation d'un droit de la transparence administrative, destiné à favoriser l'accès à l'information et à instaurer des mécanismes de participation du public à l'élaboration des actes administratifs. Toutefois, ces avancées sont freinées par l'attachement persistant de l'administration russe au secret et mises en cause par les restrictions récentes apportées aux droits et libertés des citoyens.

Procédure administrative virtuelle et lutte contre la corruption en Colombie

La procédure administrative colombienne a adopté récemment de nouvelles technologies informatiques, ce qui a permis, d'une part, une meilleure gestion et direction des affaires publiques et d'autre part, un nouveau dialogue entre l'Administration et l'administré. De nouveaux droits ont été octroyés aux administrés, comme le droit à l'information rapide, confidentielle et fiable, ainsi qu'un droit de pétition élargi. Cependant, la réalité a toujours eu un temps d'avance sur la législation. Voilà pourquoi notre pays fait face à des problèmes d'efficacité en matière d'administration électronique, pas seulement à cause de ses déficiences au niveau de la couverture, de la disponibilité technologique, de la formation du personnel et de la culture des nouvelles technologies mais aussi à cause de l'insécurité et de la corruption que ces changements entraînent. Il ne fait aucun doute que les défis consistant à assurer une lutte appropriée contre la corruption administrative et la transformation de l'État colombien sont des défis majeurs à relever dans un proche avenir.

Prolégomènes à l'étude de l'émergence de la notion de participation en finances publiques

L'idée de « participation » en finances publiques fait naturellement penser au phénomène du « budget participatif » apparu au Brésil à la fin des années 1980. Cette modalité de « démocratie participative » permet aux habitants-contribuables de se prononcer sur l'utilisation d'une partie – généralement minimale – des crédits budgétaires d'investissement local. Selon ses partisans, le budget participatif est une institution originale combinant « démocratie directe » et « démocratie participative ». Mais, l'évocation de la démocratie financière demeurerait incomplète si l'on n'évoquait pas sa forme référendaire. Est ici convoquée la notion de « référendum fiscal » permettant, en Suisse ou aux États-Unis, aux citoyens-contribuables de participer directement à la détermination de la politique fiscale. Pourtant, la réalisation de cette démocratie financière directe ou participative ne va pas sans poser de problème. À tel point qu'elle peut être à la source d'une formidable illusion politique.

La participation avec gestion de budget : concept et enjeux d'une gouvernance territoriale en Afrique noire francophone

D'émergence récente en Afrique noire francophone, la gouvernance territoriale est un concept élastique aux enjeux actuels. L'élasticité tient aux dispositifs hétérogènes de participation des citoyens locaux aux procédures délibératives financières : information et consultation, financement du développement local, orientation budgétaire, budget participatif et du suivi participatif de l'exécution budgétaire. Cette gouvernance soulève des enjeux de démocratie et de développement. La participation citoyenne renforce la culture démocratique, mais risque de fragiliser les élus seuls détenteurs de la légitimité électorale. L'enjeu de développement questionne l'amélioration du développement local et l'expérimentation de la réforme de l'État. La gouvernance territoriale progresse en matière financière.

Gouvernance et participation : les villes intelligentes font-elles le co-citoyen ?

Le concept de ville intelligente (*smart city*) désigne un processus de développement urbain fondé sur l'intégration de technologies informatiques communicantes, dans le but de fournir à ses habitants des services mieux adaptés à leurs besoins automatiquement identifiés par leurs comportements et à un développement économique durable. Il ne fait guère l'objet d'analyses juridiques alors même qu'il entraîne un brouillage des rôles publics et privés, que les données qu'il saisit, personnelles ou publiques, peuvent être l'objet de régimes juridiques spéciaux, et qu'il semble justifier un développement de la participation citoyenne. Il rend bien plutôt nécessaire une réappropriation de la gouvernance publique.

Démocratie financière, éthique et contrôle : quelle gouvernance des risques ?

Dans l'intérêt des citoyens, au nom de la transparence démocratique, la gouvernance fédère des acteurs publics et privés autour de principes et de bonnes pratiques. Instrument de régulation des relations financières interétatiques et facteur d'organisation des processus budgétaires nationaux, la gouvernance des risques prend de nouvelles dimensions. La crise internationale a en effet fragilisé les politiques économiques et érigé la soutenabilité des dettes souveraines en condition préalable à la stabilité des marchés. Les États s'engagent donc désormais sur la sincérité de leurs comptes, adoptent (au moins dans l'esprit) la règle de l'équilibre budgétaire et généralisent l'audit et l'évaluation des politiques publiques.